

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**

1550 D'Estimauville Avenue
1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

FAX pour soumissions: (418) 648-2209

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Microscope confocal inversé	
Solicitation No. - N° de l'invitation 23125-160124/A	Date 2015-07-16
Client Reference No. - N° de référence du client 23125-160124	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$BAL-001-16498	
File No. - N° de dossier BAP-5-38062 (001)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-08-26	Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Tremblay, Marial	Buyer Id - Id de l'acheteur bal001
Telephone No. - N° de téléphone (418) 677-4000 (4159)	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Ressources naturelles Canada / Natural Resources Canada Centre de foresterie des Laurentides Laurentian Forestry Centre (LFC) 1055 rue du P.E.P.S. Québec (Québec) G1V 4C7	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

TPSGC/PWGSC
BFC Bagotville, CP 380
CFB Bagotville, PO Box 380
Bâtiment 62, local 112
Building 62, Room 112
Alouette
Québec
G0V1A0

Delivery Required - Livraison exigée VOIR DOC	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

23125-160124/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

BAP-5-38062

Buyer ID - Id de l'acheteur

ba1001

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

23125-160124

Cette Demande de proposition est divisée en deux documents séparés :

- Document 1 de 2 : Cette page (Page 2 of - de 2) de même que la première page (Page 1 of - de 2).
- Document 2 de 2 : La pièce jointe avec une pagination débutant par « Document 2 de 2 ».

MICROSCOPE CONFOCAL INVERSÉ À BALAYAGE LASER AVEC DÉTECTION SPECTRALE

CENTRE DE FORESTERIE DES LAURENTIDES (QUÉBEC) RESSOURCES NATURELLES CANADA

TABLE DES MATIÈRES (applicable seulement pour le « Document 2 de 2 »)

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 Besoin.....	3
1.2 Compte rendu.....	3
PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	4
2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées.....	4
2.2 Présentation des soumissions.....	4
2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission.....	5
2.4 Lois applicables.....	5
PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
3.1 Instructions pour la préparation des soumissions.....	6
3.1.1 Fluctuation du taux de change.....	7
PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1 Procédures d'évaluation.....	8
4.1.1 Évaluation technique.....	8
4.1.2 Évaluation financière.....	8
4.2 Méthode de sélection.....	8
PARTIE 5 - ATTESTATIONS.....	9
5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat.....	9
5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes.....	9
5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission.....	9
PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	10
6.1 Besoin.....	10
6.2 Clauses et conditions uniformisées.....	10
6.2.1 Conditions générales.....	10

6.2.2	Conditions générales supplémentaires.....	10
6.3	Durée du contrat.....	10
6.3.1	Délai de livraison.....	10
6.4	Responsables.....	11
6.4.1	Autorité contractante.....	11
6.4.2	Autorité technique.....	11
6.4.3	Représentants de l'entrepreneur.....	12
6.5	Paiement.....	12
6.5.1	Base de paiement.....	12
6.5.2	Clauses du Guide des CCUA.....	12
6.6	Instructions relatives à la facturation.....	13
6.7	Attestations.....	13
6.7.1	Conformité.....	13
6.8	Lois applicables.....	13
6.9	Ordre de priorité des documents.....	13
6.10	Appareillage électrique.....	14
6.11	Instructions d'expédition - livraison à destination.....	14
6.12	Règlements concernant les emplacements du gouvernement.....	14
6.13	Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances.....	14
ANNEXE A - BESOIN		16
A.1	Introduction.....	16
A.2	Documentation.....	16
A.3	Livraison, déchargement et installation.....	16
A.4	Formation.....	16
A.5	Spécifications et composants obligatoires.....	17
ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT		21
B.1	Fixation des prix.....	21
B.1.1	Microscope, ses composants et accessoires.....	21
B.1.2	Biens optionnels.....	22
ANNEXE C - CONTENU DE VOTRE SOUMISSION.....		23
C.1	Liste de rappel (check-list).....	23

N° de l'invitation - Solicitation No.
23125-160124/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23125-160124

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
BAP-5-38062

Id de l'acheteur - Buyer ID
bal001
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.1 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Vous pouvez transmettre votre soumission par fax au no.: 418-648-2209 ou par la poste à l'adresse suivante :

Module de réception des soumissions
Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
1550, Avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C7

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

N° de l'invitation - Solicitation No.
23125-160124/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23125-160124

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
BAP-5-38062

Id de l'acheteur - Buyer ID
bal001
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

Clause du Guide des CUA C3010T (2014-11-27), Fluctuation du taux de change
– Atténuation des risques

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Les produits proposés doivent rencontrer les exigences de l'annexe A – Besoin.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix total de chaque soumission sera évalué comme suit :

- a) Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues. Aux fins d'évaluation, les soumissions reçues en devises étrangères seront converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change annoncé par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions.
- b) Les soumissionnaires doivent soumettre les prix rendus droits acquittés (DDP) destination.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

Note : La numérotation des clauses sera revue lors de l'octroi du contrat.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir un microscope confocal inversé à balayage laser avec détection spectrale, conformément au besoin décrit à l'annexe « A ».

6.2 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.2.1 Conditions générales

2010A (2015-07-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.2.2 Conditions générales supplémentaires

4001 (2015-04-01), Conditions générales supplémentaires - Achat, location et maintenance de matériel s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4003 (2010-08-16), Conditions générales supplémentaires - Logiciels sous licence s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4004 (2013-04-25), Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Délai de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard dans les quatre-vingt (90) jours civils après l'octroi du contrat.

6.4 Responsables

6.4.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Marial Tremblay
Titre : Spécialiste de l'approvisionnement
Téléphone : 418-677-4000, poste 4159
Courriel : Marial.Tremblay@tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.4.2 Autorité technique

L'autorité technique pour le contrat est :

(à être complété par TPSGC lors de l'attribution du contrat)

Nom : _____
Titre : _____
No de téléphone : _____
No de télécopieur : _____
Courriel : _____

L'autorité technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec l'autorité technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.4.3 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

a) Gestionnaire du contrat :

Nom : _____

Titre : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur : _____

Courriel : _____

b) Suivi de la livraison :

Nom : _____

Titre : _____

No de téléphone : _____

No de télécopieur : _____

Courriel : _____

6.5 Paiement

6.5.1 Base de paiement

Base de paiement - prix de lot fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé les prix de lot fermes précisés à l'annexe « B », selon un montant total de _____ \$ (à être complété par TPSGC lors de l'attribution du contrat). Les droits de douane inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.5.2 Clauses du Guide des CCUA

Numéro	Date	Titre
C2000C	2007-11-30	Taxes – entrepreneur établi à l'étranger
H1001C	2008-05-12	Paiements multiples

6.6 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
Utilisez l'une des méthodes suivantes :
 - a. Par télécopieur : 1-877-947-0987
 - b. Par courriel : Invoicing-Facturation@NRCan-RNCan.gc.ca (format PDF seulement)

6.7 Attestations

6.7.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.8 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires :
 - i) 4001 (2015-04-01), Conditions générales supplémentaires - Achat, location et maintenance de matériel;
 - ii) 4003 (2010-08-16), Conditions générales supplémentaires - Logiciels sous licence;

- iii) 4004 (2013-04-25), Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence;
- c) les conditions générales 2010A (2015-07-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- d) Annexe A, Besoin;
- e) Annexe B, Base de paiement; et
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (à être complété par TPSGC lors de l'attribution du contrat)

6.10 Appareillage électrique

Tout appareillage électrique fourni dans le cadre du contrat doit être, avant la livraison, certifié ou approuvé aux fins d'utilisation selon les exigences du Code canadien de l'électricité, Partie 1, par un organisme accrédité par le Conseil canadien des normes.

6.11 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) **Centre de foresterie des Laurentides, 1055 rue du P.E.P.S., Québec (Québec) G1V 4C7**, selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

6.12 Règlements concernant les emplacements du gouvernement

L'entrepreneur doit se conformer à tous les règlements, instructions et directives en vigueur à l'emplacement où les travaux sont exécutés.

6.13 Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances

1. L'entrepreneur déclare et garantit qu'au meilleur de sa connaissance, ni lui ni le Canada ne portera atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers dans le cadre de l'exécution ou de l'utilisation des travaux, et que le Canada n'aura aucune obligation de verser quelque redevance que ce soit à quiconque en ce qui touche les travaux.
2. Si quelqu'un présente une réclamation contre le Canada ou l'entrepreneur pour atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou pour des redevances en ce qui touche les travaux, cette partie convient d'aviser immédiatement l'autre partie par écrit. En cas de réclamation contre le Canada, le procureur général du Canada, en vertu de la Loi sur le ministère de la Justice, L.R., 1985, ch. J-2, sera chargé des intérêts du Canada dans tout litige où le Canada est partie, mais il peut demander à l'entrepreneur de défendre le Canada contre la réclamation. Dans l'un ou l'autre des cas, l'entrepreneur convient de participer pleinement à la défense et à la négociation d'un règlement, et de payer tous les coûts, dommages et frais juridiques engagés ou payables à la suite de la réclamation, y compris le montant du règlement. Les deux

parties conviennent de ne régler aucune réclamation avant que l'autre partie n'ait d'abord approuvé le règlement par écrit.

3. L'entrepreneur n'a aucune obligation concernant les réclamations qui sont présentées seulement parce que :
 - a. le Canada a modifié les travaux ou une partie des travaux sans le consentement de l'entrepreneur ou il a utilisé les travaux ou une partie des travaux sans se conformer à l'une des exigences du contrat; ou
 - b. le Canada a utilisé les travaux ou une partie des travaux avec un produit qui n'a pas été fourni par l'entrepreneur en vertu du contrat (à moins que l'utilisation ne soit décrite dans le contrat ou dans les spécifications du fabricant); ou
 - c. l'entrepreneur a utilisé de l'équipement, des dessins, des spécifications ou d'autres renseignements qui lui ont été fournis par le Canada (ou par une personne autorisée par le Canada); ou
 - d. l'entrepreneur a utilisé un élément particulier de l'équipement ou du logiciel qu'il a obtenu grâce aux instructions précises de l'autorité contractante; cependant, cette exception s'applique uniquement si l'entrepreneur a inclus la présente déclaration dans son contrat avec le fournisseur de cet équipement ou de ce logiciel : « [Nom du fournisseur] reconnaît que les éléments achetés seront utilisés par le gouvernement du Canada. Si une tierce partie prétend que cet équipement ou ce logiciel fourni en vertu du contrat enfreint les droits de propriété intellectuelle, [nom du fournisseur], à la demande de [nom de l'entrepreneur] ou du Canada, défendra à ses propres frais, tant [nom de l'entrepreneur] que le Canada contre cette réclamation et paiera tous les coûts, dommages et frais juridiques connexes ». L'entrepreneur est responsable d'obtenir cette garantie du fournisseur, faute de quoi l'entrepreneur sera responsable de la réclamation envers le Canada.
4. Si quelqu'un allègue qu'en raison de l'exécution des travaux, l'entrepreneur ou le Canada enfreint ses droits de propriété intellectuelle, l'entrepreneur doit adopter immédiatement l'un des moyens suivants :
 - a. prendre les mesures nécessaires pour permettre au Canada de continuer à utiliser la partie des travaux censément enfreinte; ou
 - b. modifier ou remplacer les travaux afin d'éviter de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle, tout en veillant à ce que les travaux respectent toujours les exigences du contrat; ou
 - c. reprendre les travaux et rembourser toute partie du prix contractuel que le Canada a déjà versée.

Si l'entrepreneur détermine qu'aucun de ces moyens ne peut être raisonnablement mis en œuvre, ou s'il ne prend pas l'un de ces moyens dans un délai raisonnable, le Canada peut choisir d'obliger l'entrepreneur à adopter la mesure c), ou d'adopter toute autre mesure nécessaire en vue d'obtenir le droit d'utiliser la ou les parties des travaux censément enfreinte(s), auquel cas l'entrepreneur doit rembourser au Canada tous les frais que celui-ci a engagés pour obtenir ce droit.

ANNEXE A - BESOIN

A.1 Introduction

Le Centre de foresterie des Laurentides (Service canadien des forêts (SCF)-Québec) de Ressources naturelles Canada a besoin d'un microscope confocal à balayage laser (MCBL) avec détection spectrale. Avec ce MCBL, il sera par exemple possible d'obtenir des observations inédites lors de l'expression de gènes, la localisation d'agents pathogènes ou de molécules clés associées aux interactions hôte-pathogène. Pour les équipes du SCF travaillant dans des domaines prioritaires comme la génomique, la lutte aux ravageurs ou la différenciation du bois, ce MCBL leur permettra d'obtenir des résultats novateurs et donnera ainsi au SCF un rayonnement accru sur la scène internationale.

A.2 Documentation

Documentation en version papier et électronique Adobe Acrobat (.pdf), version anglaise (et française si disponible) :

- a) un manuel d'utilisateur incluant les précautions de sécurité;
- b) un guide d'entretien; et
- c) un manuel des pièces, devant lister individuellement chacune de celles-ci.

A.3 Livraison, déchargement et installation

Le fournisseur est responsable de livrer, décharger et installer l'équipement à destination. Les bureaux de Ressources naturelles Canada disposent d'un quai de déchargement d'un même que d'un monte-charge et d'un transpalette.

Au moment des livraisons, il doit y avoir un nombre d'employés suffisant pour décharger tous les types de véhicules sans l'aide des employés du gouvernement fédéral.

A.4 Formation

Immédiatement après l'installation du microscope et de son bon démarrage par la compagnie, cette dernière s'engage à donner une formation de 2 jours (7,5 h/jour), en français de préférence, qui comprendra 1 journée avec nos échantillons (ex. certains pouvant présenter des problèmes intenses d'autofluorescence que l'on devra résoudre).

A.5 Spécifications et composantes obligatoires

Les spécifications et composantes obligatoires spécifiées dans le tableau suivant sont d'abord et avant tout des minimums à rencontrer, et constitue une liste non-exhaustive.

Toutes spécifications et composantes nécessaires au fonctionnement du matériel qui ne sont pas décrites dans le tableau ci-après, font partie intégrante de cette annexe et les prix de celles-ci sont inclus dans le prix du microscope.

➤ Instructions aux soumissionnaires

- 1) Dans l'avant dernière colonne du tableau ci-après, les soumissionnaires devraient indiquer les spécifications et composantes offertes.
- 2) Dans la dernière colonne du tableau ci-après, les soumissionnaires devraient indiquer l'endroit dans leurs documents techniques joints à leur soumission où l'on peut retrouver l'information sur les spécifications et composantes offertes.
- 3) N'oubliez pas de joindre à votre soumission, vos documents techniques et le tableau ci-après dûment complété.

Spécifications et composantes obligatoires		Spécifications et composantes offertes	Titre, page et/ou ligne des documents techniques
1	Microscope inversé		
.1	Entièrement motorisé, tel que : tourelle de filtre à 8 positions motorisée, condensateur motorisé, obturateurs pour illumination en champ clair et fluorescence, porte-objectif motorisé à 6 positions		
.2	Tête binoculaire ajustable, comprenant un module de contrôle détachable, avec oculaires 10 x		
.3	Panneau de contrôle tactile ainsi qu'un bloc de contrôle du focus ambidextre pouvant être disposé à une grande distance du statif de microscope (> 1,5 m) afin d'assurer une ergonomie de travail maximale		
.4	Système de compensation de dérive focale motorisée de type laser pour conserver le focus lors d'expériences sur cellules vivantes		
.5	Mouvement dans l'axe des Z avec résolution de 10 nm		
.6	Platine motorisée haute précision (avec encodeur linéaire de position (= mémoire) permettant d'examiner plusieurs champs différents avec repositionnement de la platine)		
.1	Ajustement interactif (avec manette et câbles)		
.2	Support d'échantillon universel (ex. pour des lames 25 mm x 75 mm)		
.3	Support pour plaque avec des puits multiples et boîte de Pétri		

Spécifications et composants obligatoires		Spécifications et composants offertes	Titre, page et/ou ligne des documents techniques
	.4	Module d'ajustement permettant la programmation d'acquisition d'images	
	.7	Objectifs de haute qualité de type Plan Apo	
	.1	4 X (NA 0,16, WD 13 mm à 16 mm)	
	.2	10X (NA 0,4 à 0,45, WD 3 à 3,6 mm)	
	.3	20X (NA 0,75 à 0,8, WD 0,55 à 0,65 mm)	
	.4	40X (NA 0,95, WD 0,17 à 0,22 mm)	
	.5	60X (NA 1,4) (huile) avec correction chromatique de 405 à 850 nm de 0,1 µm en X/Y et 0,2 µm en Z	
	.8	Système d'illumination pour lumière transmise de type lampe halogène avec composants permettant le contraste interférentiel (Differential interference contrast (DIC)), aussi appelé " Nomarski "	
	.1	Condensateur motorisé pour DIC (NA 0,55 et WD 27 mm)	
	.2	Cube DIC pour tourelle de filtres	
	.3	Prisme ajustable DIC à glissière	
	.4	Polariseur pour DIC	
	.5	Prisme Nomarski pour objectifs 10X, 20X, 40X, 60X et 100X	
	.9	Système d'illumination en fluorescence de type métal-halide	
	.10	Acquisitions confocales en fluorescence normale (quatre couleurs) :	
	.1	Cube pour obtenir de la fluorescence ultraviolette (330-380 nm) (pour le DAPI par exemple)	
	.2	Cube pour obtenir de la fluorescence violette (380-446 nm)	
	.3	Cube pour obtenir de la fluorescence bleue (446-520 nm) (pour la GFP par exemple)	
	.4	Cube pour obtenir de la fluorescence verte-jaune (520-590 nm) (pour le Texas Red par exemple)	
2		Système microscopique confocal à balayage laser et détection spectrale	
	.1	Unité de balayage de type galvanomètre en argent non oxydant permettant une réflexion maximale de toutes les lignes laser (y compris le laser 748 nm) vers l'échantillon (jusqu'à 1600 nm)	
	.2	Unité de détection avec 4 canaux (PMT) uniques pouvant être utilisés simultanément (ex. permettant de combiner Alexa 750 avec les autres sondes de marquage classiques telles Alexa 405, Alexa 488, Alexa 560 et Alexa 633)	
	.1	Deux détecteurs doivent permettre une séparation spectrale	
	.2	Ajustement spectral avec résolution de 1 nm et enregistrement d'un spectre d'émission à une résolution de 2 nm entre 400 et 800 nm (doit avoir une résolution spectrale linéaire)	

Spécifications et composants obligatoires		Spécifications et composants offertes	Titre, page et/ou ligne des documents techniques
.3	Tous les détecteurs (PMT) devront permettre un contrôle séparé et indépendant du voltage, du gain d'amplification et du " offset "; tous les détecteurs devront permettre un mode d'imagerie par comptage de photons pour les échantillons à faible flux de photons		
.3	Plate-forme de support des lasers		
.1	Avec module de sélection et d'atténuation des longueurs d'onde permettant la modulation laser		
.2	Quatre lasers diodes (semi-conducteurs) : 405, 559, 635 et 748 nm		
.3	Laser multiligne Argon : 458, 488 et 515 nm		
.4	Détecteur de lumière transmise pour imagerie en DIC simultanément à l'acquisition de la fluorescence		
.5	Doit permettre un mode efficace de photo-blanchiment		
.6	Logiciel d'acquisitions confocales à haute résolution :		
.1	Permettant le balayage en XY, Z, T, spectral, canaux, positions/mosaïque		
.2	Effectuant du Fluorescence Resonance Energy Transfer (FRET) (tutoriel fourni)		
.3	Effectuant du Fluorescence Recovery After Photobleaching (FRAP) (tutoriel fourni)		
.7	Le système d'imagerie confocal doit être installé sur le port arrière du microscope inversé afin de minimiser les éléments optiques dans le parcours et ainsi accroître l'efficacité de transmission de la lumière		
.8	Stabilisateur de puissance électrique		
3	Table anti-vibration (36" X 36" X 2")		
.1	Appui-bras		
.2	Bras de support ajustable pour moniteur et tablette pour clavier		
.3	Isolations verticale et horizontale aux vibrations		
.4	Suspension pneumatique		
.5	Peut soutenir au moins 360 kg		
4	Station d'analyse d'images hors ligne		
.1	Ordinateur avec au minimum chacune des caractéristiques suivantes :		
.1	Processeur: 8 Core, fréquence 3.6 GHz, vitesse 8 GT/s, 25 MB cachés		
.2	Mémoire vive 128 GB (8 x 16 GB) DDR3 (Double Data Rate 3rd generation) ECC (Error Correcting Code) RDIMM (Registered Dual In-line Memory Module) 1866 MHz		
.3	Disque dur Solid State Drive (SSD) (256 GB et 8 GB/s)		
.4	Disques durs additionnels de norme Serial Advanced Technology Attachment (SATA) (2 x 2 TB) et extension Native Command Queuing (NCQ), à 7200 RPM		
.5	Windows 7 (64 bits Professionnel)		

N° de l'invitation - Solicitation No.
23125-160124/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
23125-160124

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
BAP-5-38062

Id de l'acheteur - Buyer ID
bal001
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Spécifications et composants obligatoires		Spécifications et composants offertes	Titre, page et/ou ligne des documents techniques
	.2 Écran plat 27 pouces haute-résolution		
5	Logiciel puissant d'analyse d'images (ex. Imaris de Bitplane) devant permettre :		
	.1 Une visualisation efficace en 3D et 4D		
	.2 La création d'isosurfaces afin de quantifier les surfaces et volumes		
	.3 La mesure de l'intensité lumineuse en des points donnés en fonction du temps		
	.4 De masquer certaines portions de l'image		
	.5 L'annotation des images 3D facile		
	.6 La déconvolution spectrale par des algorithmes de type blind et non-blind		
	.7 L'analyse de colocalisation		
6	Système (chambre) d'incubation adapté à la platine		
	.1 Support chauffé et humidification		
	.2 Chauffe objectif		
	.3 Support pour plat de Pétri 35 mm		
	.4 Contrôle numérique avec mélangeur de CO ₂		
7	Accessoires		
	.1 Autant de lames standards de référence, déjà montées (ex. avec des microbilles) et qui donnent de la fluorescence spécifique sous certaines longueurs d'onde, qu'il y aura de longueurs d'onde fournies par les lasers (voir « Plate-forme de support des lasers », spécification no 2.3 à la page précédente)		

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

B.1 Fixation des prix

B.1.1 Microscope, ses composantes et accessoires

- a) Avant de soumettre vos prix, veuillez-vous référer à la clause **6.5 Paiement**.
- b) Veuillez indiquer la marque et le modèle offert du produit offert, et compléter la dernière colonne du tableau suivant :

Article	Description	Quantité	Unité	Prix de lot ferme
1	Microscope confocal inversé à balayage laser avec détection spectrale, incluant ses composantes et accessoires <ul style="list-style-type: none">• Marque offerte : _____• Modèle offert : _____• Selon la section A.5 de l'annexe A.	1	lot	\$
2	Documentation <ul style="list-style-type: none">• Selon la section A.2 de l'annexe A.	1	lot	\$
3	Livraison, déchargement et installation <ul style="list-style-type: none">• Tous les biens livrés à la destination tel que mentionnée à la clause 6.11 Préparation, livraison et déchargement de ce document;• Selon la section A.3 de l'annexe A; et• Frais de main-d'oeuvre, d'outillage, de voyage et de subsistance inclus.	1	lot	\$

Article	Description	Quantité	Unité	Prix de lot ferme
4	Formation. <ul style="list-style-type: none"> • Selon la section A.4 de l'annexe A; et • frais de main-d'oeuvre, d'outillage, de voyage et de subsistance inclus. 	1	lot	\$
Valeur totale du contrat :				\$

B.1.2 Biens optionnels

- a) Il n'est pas obligatoire de soumissionner sur les biens optionnels suivants.
- b) Veuillez noter que nous ne tiendrons pas compte des prix de lot ferme des biens optionnels lors de l'évaluation des soumissions.
- c) Si un ou des biens optionnels ont été soumissionnés, les soumissionnaires accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir ces biens optionnels au moment d'émettre le contrat.
- d) Veuillez compléter la dernière colonne du tableau suivant :

Description	Qté	Unité	Prix de lot ferme
1 Une diode laser 440 nm installée sur la plate-forme de support des lasers - Le prix de lot ferme inclus l'installation.	1	Lot	\$
2 Un ou des objectifs optimisés (ex. utilisation avec huile de silicone) pour l'imagerie de cellules vivantes	1	Lot	\$
3 Un logiciel indépendant de déconvolution spectrale augmentant la résolution latérale et axiale (installé sur l'ordinateur) - Le prix de lot ferme inclus l'installation.	1	Lot	\$
4 Une housse	1	Lot	\$
5 Huile immersion (35 mL)	1	Lot	\$
6 Papier à lentilles (quantité = 200)	1	Lot	\$
7 Deux ampoules métal-halide	1	Lot	\$
8 Deux ampoules halogènes 100 W 12 V	1	Lot	\$
9 Lamelles adaptées aux objectifs (quantité = 200)	1	Lot	\$

ANNEXE C - CONTENU DE VOTRE SOUMISSION

C.1 Liste de rappel (check-list)

Ci-dessous, une liste de rappel (check-list) du contenu de votre soumission. Cette liste n'est pas une liste exhaustive, il appartient aux soumissionnaires de préparer leur soumission conformément aux instructions contenues dans la Demande de proposition (DDP) et de fournir une soumission claire et suffisamment détaillée, contenant tous les renseignements demandés, afin de permettre une évaluation complète conformément aux critères établis dans la DDP.

Pagination du Document 1 de 2	
Page 1	Les soumissionnaires devraient inclure à leur soumission, la première page intitulée « Demande de proposition » dûment complétée et signée. Référez-vous aux Instructions uniformisées 2003 mentionnées à la clause 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées .
Pagination du Document 2 de 2	
Page 4	Les soumissionnaires doivent transmettre leur soumission uniquement à l'adresse indiquée à la clause 2.2 Présentation des soumissions .
Page 9	Comme indiqué dans la clause 5.1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe , les soumissionnaires qui sont incorporés, incluant ceux soumissionnant à titre de coentreprise, doivent fournir avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire.
Page 12	Les soumissionnaires devraient joindre à leur soumission, la clause 6.4.3 Représentants de l'entrepreneur dûment complétée.
Pages 17 à 20	Les soumissionnaires devraient joindre à leur soumission, leurs documents techniques et le tableau de la section A.5 de l'Annexe « A » dûment complétée.
Pages 21 et 22	Les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission, l'Annexe « B » - Base de paiement dûment complétée.